

AMPOULES FLUOCOMPACTES

La Ville réclame une récupération sécuritaire

Éric Moreault
emoreault@lesoleil.com

Québec demande au gouvernement provincial de considérer les ampoules fluocompactes comme des déchets domestiques dangereux (DDD) et d'obliger Hydro-Québec à contribuer à la mise en place d'un programme de récupération sécuritaire.

Les ampoules fluocompactes connaissent une popularité croissante depuis quelques années en raison de leur durabilité et des économies d'énergie lorsqu'on les compare à une ampoule incandescente. Pas moins d'un foyer québécois sur quatre en possède au moins une. Seul problème : elles contiennent de petites quantités de mercure, un métal lourd très dommageable pour la santé et l'environnement.

Le conseil municipal a adopté une résolution sur la question lundi. On estime que, d'ici cinq ans, 500 000 ampoules seront éliminées annuellement à Québec. On craint qu'une majorité ne prennent le chemin de l'incinérateur même si Québec récupère les fluorescents et les fluocompactes dans ses sept écocentres. Si elles s'y retrouvent en majorité, leur disposition sécuritaire coûtera 125 000 \$ chaque année.

La Ville veut donc présenter ce programme comme «temporaire» et demandé que le principe de responsabilité élargie soit appliqué à ce produit et tous les autres DDD de même nature. Québec a songé à demander un système de consignment, mais a vite abandonné l'idée en raison des coûts de gestion.

Elle préconise plutôt que le producteur ou le distributeur d'un produit soit forcé, par voie réglementaire, d'assumer la responsabilité de récupérer ces produits en fin de vie.

Québec a l'intention de présenter sa demande dans les prochaines semaines aux audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles qui ont débuté hier à l'Assemblée nationale. «Hydro-Québec fait la promotion des fluocompactes, mais pas assez de la manière appropriée d'en disposer correctement», estime la conseillère Anne Beaulieu, qui a piloté la résolution.

Hydro-Québec n'émettra aucun commentaire tant qu'elle n'aura pas reçu la résolution de la Ville de Québec.

C'est le comité de vigilance de l'incinérateur de Québec qui est à l'origine de la démarche. Il s'est inquiété des conséquences sur les émissions atmosphériques de l'incinérateur et de ses retombées dans la population, particulièrement à Limoilou.

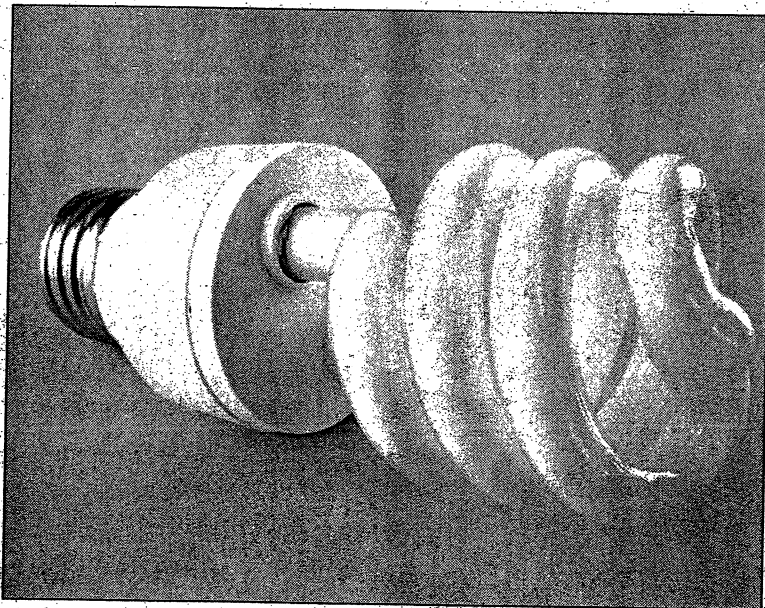
Depuis 12 ans, «les concentrations sont à la baisse», signale Benoît Delisle, le responsable de la gestion des matières résiduelles à la Ville. Elles sont en moyenne de trois fois inférieures à la

norme décrétée par le gouvernement provincial.

Elles ne représentent pas d'effets indésirables sur la santé dans le contexte actuel. «Il n'y a pas d'impact évident», explique Slavko Sebez, conseiller en santé environnementale à la Direction de santé publique, qui a analysé la question le mois dernier.

Chaque ampoule fluocompacte contient cinq milligrammes de mercure, cinq fois moins qu'une pile de montre et de 100 à 400 fois moins qu'un thermomètre domestique. Ce qui fait dire à M. Sebez qu'il faut éliminer toutes les sources de mercure, pas seulement les ampoules. «Il faut viser aussi les usages industriels et dans le secteur public pour éviter que le mercure se retrouve dans les poubelles.»

En attendant, le principe de précaution, et les quantités prévues d'ampoules fluocompactes, exige des dispositions immédiates pour éviter que le mercure qu'elles contiennent annulent les gains environnementaux de la dernière décennie à l'incinérateur.



La Ville de Québec estime qu'il en coûtera 125 000 \$ chaque année pour disposer sécuritairement des ampoules fluocompactes. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

François Bou

Pour joindre notre chroniqueur
fbourque@lesoleil.com

La lang du bois

Le maire Régis Labeaume ne parle pas la langue de bois. Ça ne s'étonne donc pas qu'il se querelle avec

le lobby de l'industrie forestière. «Sacrez-moi patience», s'est emporté le maire, irrité par les demandes de Guy Chevrette, qui plaide pour que la Ville utilise du bois du Québec au stade de soccer Chauveau.

Le maire Labeaume l'a mal pris. Ce n'est pas l'industrie forestière qui va lui dire «comment gérer la Ville». Comment gérer «sa» Ville.

Le hasard a fini par arranger les choses. La seule soumission répondant aux exigences de la Ville a été celle de Roche, dont le bois proviendra d'un fournisseur du Québec.

La partie s'est jouée dans les bureaux des avocats et des acheteurs de la Ville. Ni le maire, ni les lobbies de l'industrie du bois n'ont été impliqués dans la décision.

Le maire a convenu que la querelle était inutile. Il a fait son mea-culpa pour des déclarations un peu «raides», puis est passé à autre chose.

On notera que c'est en train de devenir chez lui une habitude, mais c'est une autre histoire.

Au-delà des coups de gueule, le débat autour du futur stade de soccer pose une question intéressante pour la Ville et les administrations publiques : celle de l'utilisation du bois et, accessoirement, de la provenance du bois.

On sait que cette industrie est en crise. Pour la soutenir, le gouvernement du Québec propose de favoriser les entrepreneurs qui construiront des édifices en bois. Même si cela devait coûter jusqu'à 10% plus cher